



PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Cécile Clément-Fahroud (Ingénieur Conseil Carsat Nord-Est)

Protection Collective contre les chutes



Quelles interventions ?

Les interventions en toiture sont courantes:

- Equipements techniques : Ventilation, CTA, etc.
- Sur éclairages, alarmes, vidéo-surveillance
- Vérifications annuelles
 - Étanchéité
 - Evacuation eaux pluviales
 - Trappes de désenfumage
 - Réglementaires



Equipements techniques de plain-pied



Groupe Froid



**Groupe
ventilation**

Équipements techniques accessibles

Accès aux équipements techniques
par l'intérieur



Protection Collective contre les chutes

[L.4121-2 du Code du travail:](#)

8 - Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

[Article R4323-58 et suivant :](#)

Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir **d'un plan de travail** [...] exécution des travaux dans des conditions ergonomiques [..] La prévention est assurée :

1° Soit par des garde-corps [...] placés à une **hauteur comprise entre 1 m et 1,10 m** [..]

2° Soit par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.



Comment faire ?

- Installer les équipements techniques dans des zones accessibles de plain-pied pour éviter d'accéder en toiture.
- Installer des protections collectives définitives en rives de toiture.
- Supprimer les surfaces fragiles dans les circulations en hauteur.

Protection Collective contre les chutes

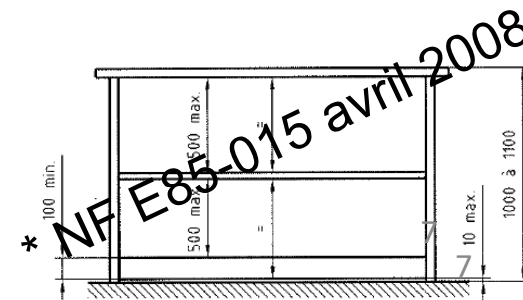
Mettre en place des protections collectives définitives en rives de toiture de 1,10 m de hauteur avec plinthe et sous-lisse



Image Carsat AM



Image Carsat AM



Protection Collective contre les chutes

C'est moche !!

Acrotères 1 m dans la continuité



Acrotères

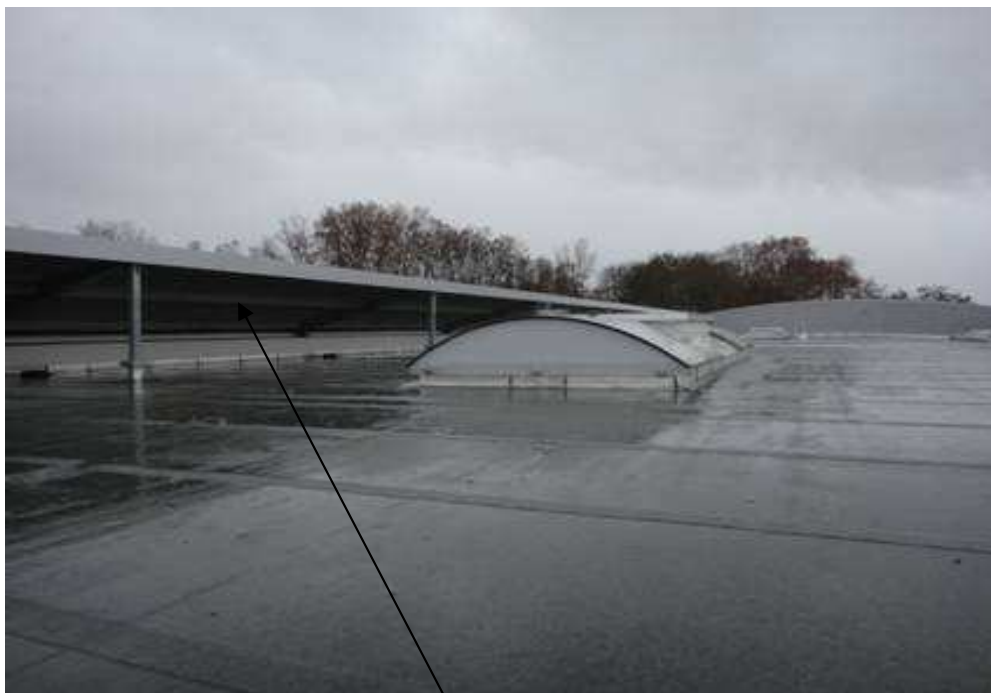


Image Carsat AM

Garde-corps

Protection Collective contre les chutes

C'est moche !!



Acrotère curviligne



Images Carsat AM

Protection Collective contre les chutes



Acrotère de 1,10 m

Coût : 100 €/ml

C'est cher !!

Coût : 60 à 100 €/ml



Image Carsat AM

Protection Collective contre les chutes

C'est cher !!



Garde-corps vs Ligne de Vie ?

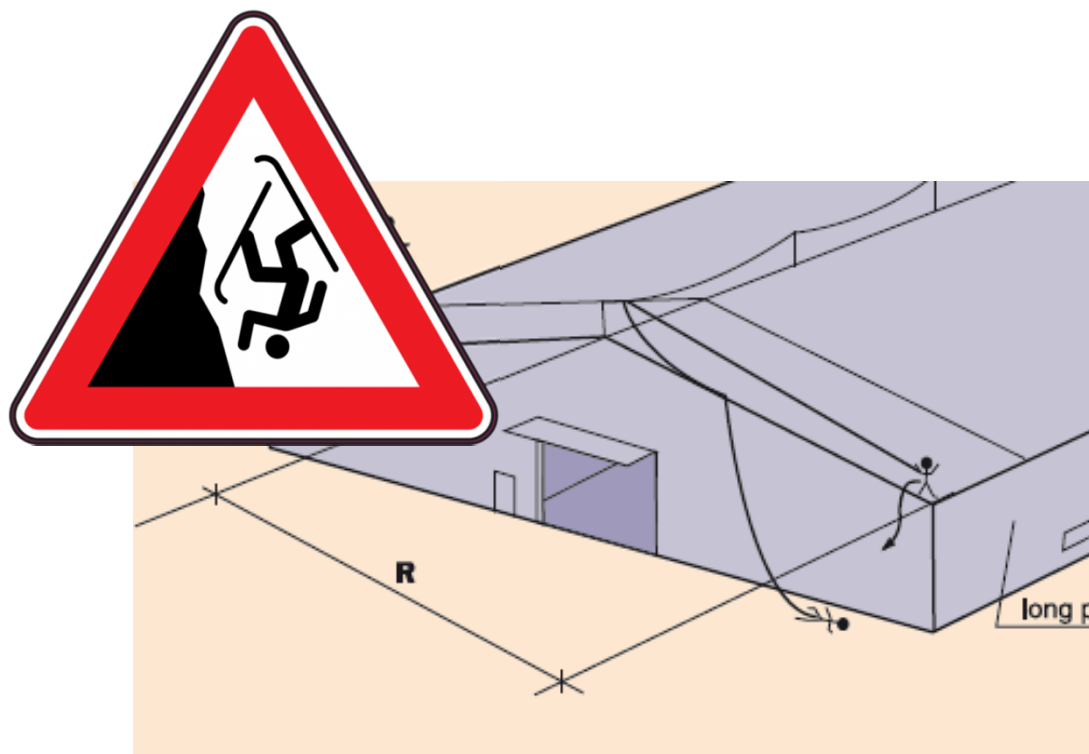
- + Vérification annuelle
- + formation des utilisateurs
- + EPI des utilisateurs
- + Vérification des EPI des utilisateurs

Protection Collective contre les chutes de hauteur

Ce n'est que lorsqu'il y a **impossibilité technique** de mettre en oeuvre des **protections collectives** que le recours à des **EPI** * contre les chutes de hauteur peut être envisagé. (CT R4323-61)

Les contraintes:

- Vérifications et entretien des EPI, lignes de vie, points d'ancrage
- Formation et entraînement des utilisateurs
- Si EPI = travail seul interdit
- Organisation des secours
- Conditions d'accès au toit,
 - D'accrochage de l'EPI
 - Signalisation (type EPI, tirant d'air, etc)



Protection Collective contre les chutes

Intégration à la conception = réduction du coût



Protection Collective contre les chutes

Prévoir un accès en toiture (escalier de préférence ou échelle à crinoline) complété par un dispositif de condamnation d'accès.



Protection Collective contre les chutes

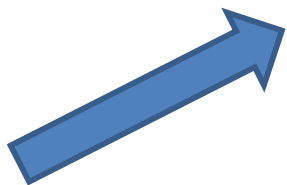
Prévoir un accès en toiture (escalier de préférence ou échelle à crinoline) complété par un dispositif de condamnation d'accès.



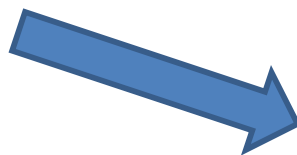
Images Carsat AM

Eclairage naturel VS chutes de hauteur

Article R4214-5: les ouvrants en élévation ou en toiture ne doivent pas, en position d'ouverture, constituer un danger pour les travailleurs.

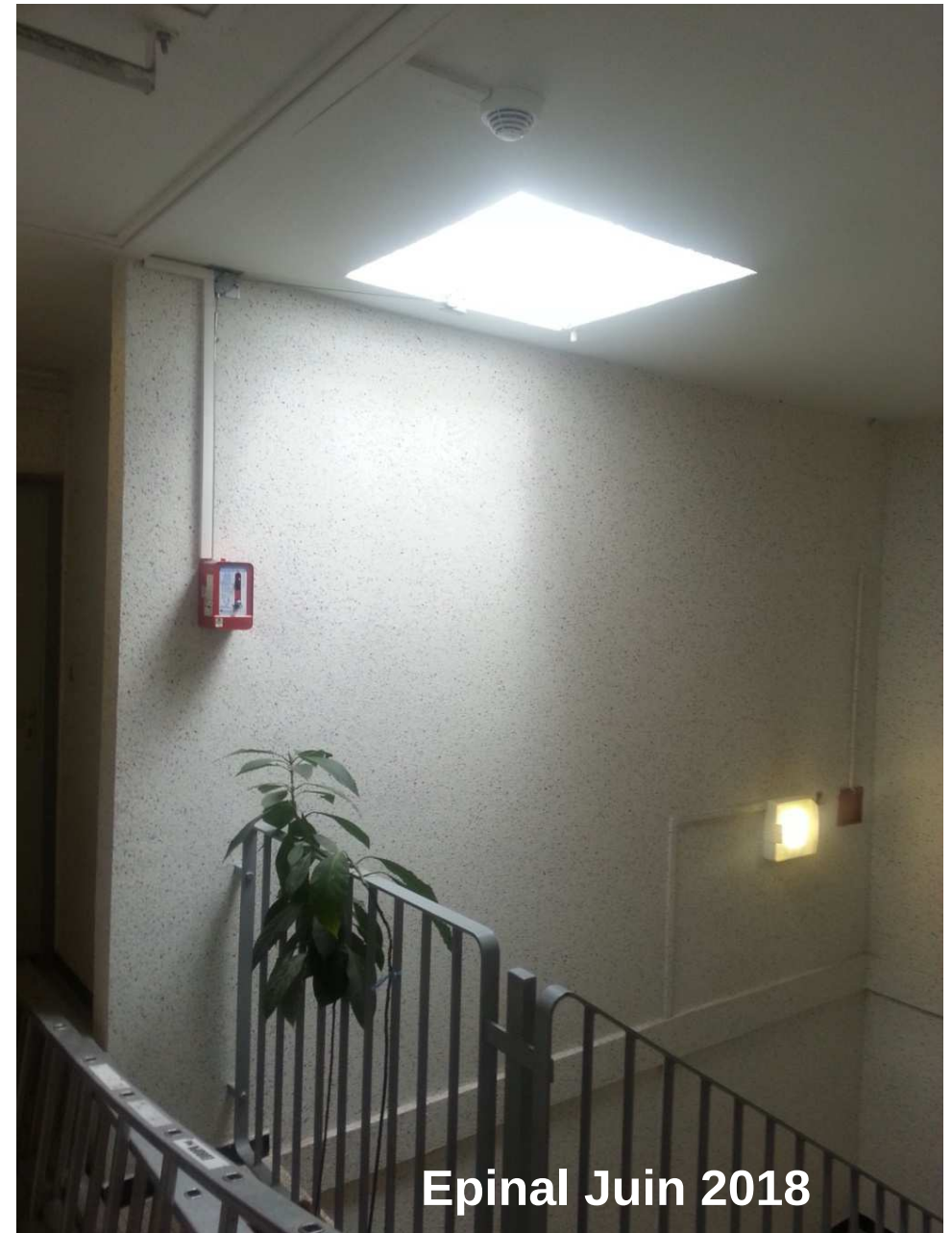


Fragilisation sous l'action
du temps et des UV



Peuvent être ouvrants
(trappes de désenfumage)

Eclairage naturel VS chutes de hauteur



Eclairage naturel VS chutes de hauteur

- Équiper les lanterneaux d'un dispositif antichute et anti-effraction.
- La résistance des barreaux antichute doit être > 1200 joules (un PV doit être fourni par le constructeur)

